

**COMMUNE DE RENCUREL (ISÈRE)**  
**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 23 JUILLET 2015**

Présents au début de la séance : Mme Cécile BRAIDA, Hélène LUCZYSZYN MM., Michel EYMARD, Christian STANZER, Michel FOURRIER, Patrick PILARSKI.

Arrivé en cours de séance :

Excusé : Marylène SERRAT, Didier LATTARD, Pierre JEANSELME, Pierre POLESELLO, Fabrice RENCUREL

Pierre POLESELLO a donné pouvoir à Patrick PILARSKI

Secrétaires de séance : Michel EYMARD et Mylène BORRELLI.

Constatant que le quorum est atteint, Monsieur le Maire, déclare la séance ouverte.

Il liste les points à l'ordre du jour.

Puis il donne lecture du compte-rendu de la séance du 18 juin et du 8 juillet 2015. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

**1. Désaffiliation de la Metro au CDG38**

Monsieur Michel EYMARD rappelle la séance du 18 juin 2015 où le conseil municipal avait décidé de reporter la décision sur ce sujet à un prochain conseil dans l'attente d'informations complémentaires de la part du Centre de Gestion.

Le CDG38 est un établissement public administratif, dirigé par des élus des collectivités, au service de tous les employeurs territoriaux de l'Isère. Fondé sur un principe coopératif de solidarité et de mutualisation des moyens, il promeut une application uniforme du statut de la fonction publique territoriale, pour plus de 15 000 agents exerçant auprès de plus de 770 employeurs isérois et anime le dialogue social à l'échelle départementale.

Le CDG38 accompagne les élus, au quotidien, dans leurs responsabilités d'employeur dans les domaines suivants :

- conseil statutaire (sur l'application du statut de la fonction publique territoriale),
- organisation des trois CAP départementales, compétentes pour émettre des avis sur la carrière, les avancements, la promotion interne ...
- secrétariat du comité technique départemental,
- secrétariat du conseil de discipline,
- conseil en gestion des ressources humaines (organisation, temps de travail, recrutement, rémunération...),
- emploi (publication des offres, reclassement, mobilité, missions temporaires...),
- santé et sécurité au travail (équipes pluridisciplinaires comprenant médecins, infirmières, assistants, préventeurs, psychologues du travail et assistantes sociales),
- secrétariat des instances médicales (comité médical et commission de réforme),
- assurance statutaire du risque employeur,
- accompagnement social de l'emploi (protection sociale complémentaire avec la garantie de maintien de salaire et la complémentaire santé),

Les collectivités de moins de 350 agents sont affiliées obligatoirement au CDG38 ; les autres collectivités peuvent bénéficier de ces prestations si elles le souhaitent, dans le cadre d'une affiliation dite « volontaire ».

Par courrier du Président du CDG 38, le conseil est informé de la demande de désaffiliation de la Métropole, à effet du 1<sup>er</sup> Janvier 2016.

En effet, les effectifs de l'établissement Grenoble Alpes Métropole ont progressivement augmenté ces dernières années, et représentent actuellement plus de 1 000 agents, avec les transferts de compétence et donc d'agents liés à sa transformation en Métropole, le 1er Janvier 2015.

La volonté de désaffiliation de la Métropole s'inscrit dans un contexte d'évolution de cette intercommunalité, en application de la Loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.

La Métropole souhaite désormais se doter d'outils et de moyens pour mettre en place une politique de ressources humaines ambitieuse, pleine et cohérente, qui intègre toutes les dimensions liées à la vie professionnelle des agents : santé au travail, avancement, mobilités, prévention et discipline.

Pour le CDG38, cette désaffiliation appelle une mise en adéquation de ses ressources et de ses modalités d'intervention, principalement dans les domaines suivants : conseil statutaire et CAP d'une part, santé et sécurité au travail d'autre part.

La loi du 26 janvier 1984 précise dans son article 15 qu'il peut être fait opposition à cette demande, dans un délai de deux mois, par les deux tiers des collectivités et établissements déjà affiliés représentant au moins les trois quarts des fonctionnaires concernés ou par les trois quarts de ces collectivités et établissements représentant au moins les deux tiers des fonctionnaires concernés.

Voici les informations complémentaires :

*« Plusieurs collectivités et établissements nous ont interrogés quant aux impacts de la désaffiliation de la Métro sur le financement et le fonctionnement du CDG38.*

*Les membres du bureau exécutif du CDG38 ont échangé et vous font part de leur position, ci-dessous :*

*« La demande de désaffiliation de la Métro pose des questions de deux ordres.*

*Sur le plan pratique, le conseil d'administration défend l'idée d'une application unifiée du statut de la fonction publique territoriale dans l'Isère. Concrètement, le départ d'une collectivité importante (environ 1 100 agents à ce jour) aboutira à accentuer les disparités de situations entre les agents de la Métropole et ceux des autres collectivités (avancement et discipline par exemple), et ne favorisera pas en outre la mobilité d'une collectivité à l'autre.*

*Par ailleurs, nous considérons que le CDG est un lieu de mutualisation permettant de développer des actions au profit des collectivités et notamment de celles qui, par leur taille, ne disposent pas d'un service du personnel étoffé.*

*Sur le plan financier, cette désaffiliation induit une perte de recette annuelle de 258 000€, qui est significative.*

*Dès la préparation du BP pour 2015, nous avons anticipé cette situation mais en tenant compte des difficultés financières que rencontrent les collectivités : nous avons donc décidé de ne pas augmenter le taux de la cotisation obligatoire (1 %).*

*En revanche, inévitablement, cette désaffiliation aura des conséquences sur la tarification des services proposés aux collectivités, voire sur la mise en place de nouvelles offres à leur profit.*

*Mais l'exécutif et les équipes du CDG38 seront attentifs, dans les prochaines années, à maintenir un*

niveau de satisfaction élevé (84 à 99 % lors de notre enquête de 2013) afin qu'aucune autre collectivité importante de l'Isère n'engage sa désaffiliation.

Pour information, les 3 autres communautés d'agglomération du département sont affiliées : la CAPI, le Pays Voironnais et Vienne Agglo.

Ainsi que les 23 communautés de communes que compte l'Isère. »

Nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre la délibération, si votre conseil était amené à se prononcer, dans un sens ou dans l'autre. Votre délibération doit alors être adoptée au plus tard le 29 juillet 2015.

Bonne réception,  
Marc BAIËTTO,  
Président du CDG 38 »

Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité, décide de ne pas approuver la demande de désaffiliation de la METRO au CDG38.

## 2. Travaux garage communal

Monsieur Michel EYMARD fait part des devis reçu pour les travaux du garage communal.

objet	entreprise	Montant HT
drain du mur enterré côté chemin de la Forêt	FLTP	5 720,00
l'étanchéité de la dalle	Jannon	33 973,14
l'étanchéité de la dalle	JA	15 005,80

Sur ce bâtiment, le montant du programme de travaux subventionnable à 50% par le Conseil départemental est de 20 000 €. La subvention de 10 000 € a d'ores et déjà été attribuée en date du 24 juin 2015.

Monsieur Michel Eymard informe le Conseil que tous les devis validés et signés avant le 31 juillet donnent droit à une majoration de 10% de subvention (plan de relance).

Le conseil Municipal décide de retenir l'entreprise FLTP pour le drain du mur enterré et de retenir l'entreprise JA pour l'étanchéité de la dalle pour un programme de 20 725.80 € HT.

Monsieur Michel EYMARD informe le conseil que d'autres devis sont demandés pour le changement des portes. Cela peut faire l'objet d'un autre programme de travaux afin d'améliorer ce bâtiment.

## 3. Travaux voirie communale

Monsieur Michel EYMARD indique que le programme triennal a été présenté et validé lors du conseil municipal du 30 avril 2015 pour un montant de 100 740 € HT.

Une partie de ce programme triennal est validée, correspondant aux travaux de la Barbière et aux emplois partiels d'un montant de 24 425,68 € HT.

Monsieur Michel EYMARD indique que les travaux sur le chemin de Tournon s'élèvent à 5 050 € HT.

Il informe le Conseil que tous les devis validés et signés avant le 31 juillet donnent droit à une majoration de 10% de subvention comme pour les bâtiments (plan de relance), soit un taux de subvention à 42,5%.

#### **4. Rythmes scolaires : bilan 2014/2015 et projets 2015/2016**

Refondation de l'école et rythmes scolaires Activités périscolaires  
Bilan 2014-2015 Etabli par le groupe de suivi du Projet Educatif Territorial

##### **Rappel des objectifs nationaux :**

- favoriser la réussite de tous les enfants
- meilleur équilibre du temps scolaire sur la semaine et du temps de l'enfant sur la journée
- faire se rencontrer, collaborer les différents intervenants auprès de l'enfant dans les différents temps (avec en perspective des formations communes)

##### **Rappel des objectifs complémentaires de notre PEdT :**

- impliquer les enfants dans leurs apprentissages : pratiquer une activité, réfléchir sur ce qu'on fait, sur son comportement, sur ses compétences, se demander comment on pourrait progresser
- impliquer les enfants dans la vie de la commune : des enfants qui jouent un rôle dans la communauté villageoise
- ré impliquer la communauté villageoise dans l'éducation ; réfléchir à la notion de bénévolat : on s'engage pour faire avancer quelque chose auquel on tient, on reçoit en retour

##### **Le dispositif :**

###### **Les horaires :**

- temps scolaire :
  - 3h tous les matins du lundi au vendredi
  - 2h30 les lundis, mardi et jeudi après-midi
  - 1h30 le vendredi après-midi
- allongement de la pause méridienne : 1h45 (+ 1/2 h les lundis, mardi, jeudi et vendredi)
- 1h d'activités périscolaires le vendredi après-midi

###### **Encadrement des temps périscolaires et coût pour la commune :**

- Pause méridienne : 1 personnel municipal dans chacun des 2 restaurants scolaires + des bénévoles pour le temps du repas si les effectifs l'exigent
- Temps d'activité du vendredi : personnes bénévoles ou mises à disposition gracieusement
- Le coût de la réforme, en ce qui concerne cette première année de fonctionnement, résulte de l'augmentation des heures du personnel municipal suite à la redistribution des tâches induites par la modification des horaires scolaires.
  - Ce coût de 3290 € est partiellement compensé par l'aide de l'Etat qui se monte à 1450 € (50 € par enfant scolarisé).

###### **Les locaux pour les temps périscolaires :**

- Espaces extérieurs communaux ou salles communales

## Les activités du vendredi :

	<b>Enfants scolarisés au village (CE1 à CM1)</b>	<b>Encadrement</b>	<b>Enfants scolarisés à La Balme (PS à CP)</b>	<b>Encadrement</b>
<b>Période 1 (rentrée à vacances de Toussaint)</b>	Initiation au VTT (6 séances)	Patrick Peysson Anne Lefèvre	Jeux coopératifs (6 séances)	Jérôme Martin Franca Vernet
<b>Période 2 (rentrée de Toussaint à vacances de Noël)</b>	Initiation au summer biathlon (6 séances)	Jean-Marc Idelon Jérôme Martin Michel Eymard	Initiation au summer biathlon (6 séances)	Cyrille Callet Monique Eymard
<b>Période 3 (rentrée de Noël à vacances d'hiver)</b>	Recherche documentaire sur le ski de fond et le biathlon : préparation du travail de la période 5 (5 séances)	Jérôme Martin Michel Eymard	Fabrication de marionnettes chaussettes (personnages de <i>La grenouilles à grande bouche</i> ) (6 séances)	Mireille Glénat Niamh Glénat
<b>Période 4 (Vacances d'hiver à vacances de printemps)</b>	Chant de générique pour spectacle de marionnettes (écriture parole et mélodie ; apprentissage) (6 séances)	Jérôme Martin Niamh Glénat	Réalisation d'une exposition sur la fabrication des marionnettes et la couture (5 séances) Réalisation décors du spectacle de marionnettes	Monique Eymard Michel Eymard  Yann Durant
<b>Période 5 (Vacances de printemps à vacances d'été)</b>	Réalisation d'un livre sur le biathlon (technique livre-photo en ligne) (7 séances)	Monique Eymard Michel Eymard Jérôme Martin	Jardinage (4 séances) Cuisine (3 séances)	Karine Callet Elisabeth Magnat Christian Stanzer Anita Olivero
<b>Périodes 1, 2 et 4</b>	Découverte du milieu aquatique qu'est la rivière Doulouche (1 séance par période)	Cyrille Perroteau et des membres de l'AAPPMA La Boulouvenne	Découverte du milieu aquatique qu'est la rivière Doulouche (1 séance par période)	Cyrille Perroteau et des membres de l'AAPPMA La Boulouvenne

### Enfants participant aux activités

- Au village : les 15 enfants scolarisés sont inscrits
- A La Balme : les 14 enfants scolarisés sont inscrits mais, suivant les périodes, ils peuvent être soit en APC avec leur enseignante, soit en activité périscolaire

## **Encadrement**

Les personnes qui encadrent les activités sont d'horizons professionnels divers. Elles ont en commun le souhait de mettre leurs compétences au service des enfants dans le cadre défini : investissement de la communauté villageoise dans l'acte éducatif au travers de l'encadrement d'activités périscolaires et de la participation à la réflexion dans le cadre du groupe de suivi du PEdT.

Des binômes (au minimum) sont constitués pour chacune des séances en veillant à la complémentarité des compétences (techniques et pédagogiques)

## **Participation de la communauté villageoise : aspects quantitatifs et qualitatifs**

- à ce jour, 23 personnes sont intervenues dans l'encadrement des activités du vendredi :
  - 7 sur une séance, 13 sur une période, 3 sur l'ensemble des périodes à des titres divers
  - 4 ont été mises à disposition par leur employeur (2 par la CCBI, 2 par l'Oustaou), 19 sont intervenues à titre bénévole (dont 1 grand-mère, 7 parents, 2 jeunes, 1 employée communale, 1 bénévole de la bibliothèque municipale, 2 élus communaux, 5 sans attache particulière avec les enfants)
  - 6 au titre d'une association (AAPPMA La Boulouvenne)
- 2 associations (AAPPMA La Boulouvenne et Centre nordique des Coulmes) ont mis du matériel à disposition
- 1 association (Ski-Club) s'était organisée pour animer une activité qui, finalement, a été annulée
- plusieurs personnes ont contribué matériellement (dont de produits ou fournitures, fabrication de matériels nécessaires à une activité...)
- interventions structurées, avec un vrai contenu :
  - tous les intervenants ont eu le souci de préparer minutieusement leur intervention
  - la préparation fine du déroulement des séances est d'autant plus important que le temps imparti est contraint et qu'il faut éviter de perdre du temps si l'on veut atteindre les objectifs qu'on s'est assignés
- le fait d'intervenir permet de connaître et d'être reconnu par tous les enfants, cela crée du lien social. « Je me sens maintenant concerné par tous les enfants du village » a relevé un intervenant.
- l'Oustaou, lieu de vie qui reçoit des enfants retirés à leur famille et qui sont scolarisés dans les écoles de la commune, met un éducateur à disposition du temps périscolaire du vendredi. Tous les enfants et beaucoup d'adultes connaissent maintenant un éducateur et cela a contribué à positiver grandement le regard porté sur le lieu de vie et à ouvrir L'Oustaou sur la vie du village
- l'intervention de l'association de pêche a contribué à faire découvrir ce qui anime ses membres et, là aussi, à la faire mieux reconnaître. Cette intervention manifeste aussi une prise en compte des enfants et contribue à les insérer dans la vie de la commune
- 6 personnes viennent seconder bénévolement le personnel municipal dans l'encadrement du temps de repas lorsque les effectifs le nécessitent (2 personnes sans relation directe avec les enfants, la secrétaire de mairie, 1 parent, 1 enseignante, 1 élu).

## **Participation des enfants : aspects quantitatifs et qualitatifs**

- tous les enfants scolarisés sur la commune ont participé aux activités périscolaires du vendredi (inscription en début de chaque période)
- les enfants ont adhéré à ce qui était proposé ; au cours de chaque cycle d'activité les progrès individuels ont été sensibles, les productions collectives ont été de qualité
- le temps imparti à l'activité elle-même et le contenu programmé des séances n'ont pas permis que soit atteint un des objectifs du PEdT : que les enfants soient, régulièrement, producteurs d'informations à l'intention des habitants de la commune, via le bulletin mensuel, le site de la commune, des expositions... (occasion pour eux de jouer un rôle véritable dans la commune et, chemin faisant, de prendre de la distance par rapport aux activités, étape importante dans la construction des apprentissages). Ce point sera pris en compte dans l'organisation des activités au cours de l'année scolaire prochaine
- les enfants ont été confrontés à une diversité d'intervenants : on met leur autonomie à l'épreuve
- l'allongement de la pause méridienne a été unanimement apprécié par les enfants scolarisés à

l'école du village : ils ont le temps de manger sans être bousculés, ils peuvent pratiquer des activités calmes après le repas. La personne qui encadre le restaurant scolaire de l'école du village a noté une amélioration notable du climat de ce temps de la mi-journée ; les enfants reprennent le temps scolaire apaisés.

### **Communication : Quels objectifs ? Quels supports ?**

Nous attachons une grande importance à la communication. C'est le moyen, pour les enfants, d'exister en tant qu'acteurs dans la communauté villageoise et, en même temps, d'asseoir des apprentissages : **penser les actions et pas seulement les vivre.**

<b>Objectifs</b>	<b>Supports de communication</b>
Tenir les parents, et plus largement les habitants de la commune et les partenaires, informés du déroulement des activités.	Articles dans le bulletin mensuel de la commune. Voir <i>L'Air du Temps</i> <a href="http://www.rencurel-vercors.fr/185-l-air-du-temps-le-bulletion-de-la-commune.htm">http://www.rencurel-vercors.fr/185-l-air-du-temps-le-bulletion-de-la-commune.htm</a> Diaporamas commentés sur le site internet de la commune <a href="http://www.rencurel-vercors.fr/1752-rythmes-scolaires-et-refondation-de-l-ecole.htm">http://www.rencurel-vercors.fr/1752-rythmes-scolaires-et-refondation-de-l-ecole.htm</a> Panneaux d'exposition retraçant les étapes de la réalisation des marionnettes Panneaux d'exposition pour évoquer l'intervention de l'association de pêche
Evoquer des pistes possibles de prolongement en dehors du temps périscolaire	« Bonus » de la bibliothèque : sélections de livres ou de documents en rapport avec telle ou telle activité (ex : le vélo dans les arts plastiques) <a href="http://www.rencurel-vercors.fr/1772-bibliotheque-municipale.htm">http://www.rencurel-vercors.fr/1772-bibliotheque-municipale.htm</a>
Faire partager des connaissances acquises à l'occasion de telle ou telle activité	Ex. : livre sur le biathlon, réalisé sur le mode des livres photos en ligne (voir p.6)

Pour les raisons évoquées précédemment, les productions relatives aux 2 premiers objectifs ont surtout été le fait des adultes.

### **Contribution à la réussite**

Le grand mérite de la réforme des rythmes scolaires est de créer l'occasion pour les différents intervenants auprès de l'enfant de se parler. Cela débouchera-t-il sur une coopération au service de la réussite de l'enfant, il est trop tôt pour le dire.

Pouvoir échanger sur les attitudes à avoir envers tel enfant dont le comportement interroge, pouvoir échanger sur la manière de remédier à des lacunes qui se révèlent à l'occasion d'une activité ou de la conduite d'un projet, pouvoir confronter des points de vue sur la manière dont se construisent les apprentissages, c'est tout cela que devrait permettre la nouvelle organisation du temps de l'enfant, dans le respect des fonctions, des rôles, des obligations propres à chacun des intervenants mais sans hiérarchisation des uns par rapport aux autres.

## **5. Subventions aux associations**

Monsieur Michel Eymard rappelle qu'au budget 2015 la somme de 1400 € a été votée.

Il a été attribué cette année 474 € au ski club le 26 février et 634,70 € à la coopérative scolaire du village.

Il reste la somme de 291,30 € au budget.

Monsieur Michel Eymard rappelle les sommes attribuées en 2014 :

Club de la Doulouche 250 €

Coulmes en Fêtes 100 €

Ski club 234 €

DDEN 40 €

ARS 500 €

Nous avons une demande de subvention pour la DDEN et pour Ecran libre.

Le conseil municipal à la majorité décide d'attribuer la somme de 100 € à Ecran Libre et à l'unanimité la somme de 40 € à la DDEN.

## **6. Gestion du gîte communal du Col de Romeyère**

Suite à l'annonce pour la gestion du gîte du Col de Romeyère, 2 candidatures sont parvenues en Mairie.

Commission ouverture : la date est à fixer.

## **7. Maison de la Géologie**

Le 27 avril 2009 le conseil municipal avait approuvé le lancement d'une étude par la CCBI visant à implanter une Maison de la Géologie sur le site de la Scie à la Balme de Rencurel. Finalement le site de la Scie étant en zone inondable, le site avait été abandonné et la CCBI avait acquis le bâtiment de l'ex auberge de la Doulouche.

M. Michel EYMARD rappelle la délibération du 12 avril 2012 qui indique que : « monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la communauté de Communes de la Bourne à l'Isère demande à la commune de Rencurel un engagement pour une participation à l'investissement sur le projet de la maison de la géologie.

Cet engagement peut être réalisé de 2 façons différentes si le projet ne se réalise pas : soit la Commune rachète à la CCBI le bâtiment, soit la Commune s'engage à trouver un acquéreur qui rachèterait le bâtiment directement à la CCBI.

Dans le cas où le projet se réalise, la participation financière demandée à la Commune, s'élève à 200 000 €.

Après délibération, les élus décident à l'unanimité moins une voix de répondre favorablement à la demande exprimée par la CCBI.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à 7 voix pour et 1 contre :

- donne son accord pour engager la Commune sur le rachat du bâtiment ou la participation financière au projet de la maison de la géologie

- Mandate monsieur le Maire pour signer la convention fixant les modalités de participation »

En date du 18 juin 2015 M. Bernard PERAZIO interpelle la commune.

Report au mois d'août.

## **8. Divers**

- réforme territoriale : le point
- PLU : le point.
- Eglise : info sur la réunion 6 août avec BMI.



- travaux Feuilletière :
  - le point, enrobés RD semaine prochaine, puis arrêt du chantier pour les vacances, il restera quelques branchements à réaliser
  - La Lauze : la demande de versement de sub ont été faits : CG et agence de l'eau
- transport pour rendez-vous médical : plusieurs demandes ont été faites, comment traiter ces demandes ?
- vente terrain Zanella : rappel de la vente et Mylène Borrelli explique la situation
- affaire Boéro/Bodocco : rappel et info sur la réunion de sept avec les services de l'état
- affaire Chenoz : rappel et info sur la sollicitation de la Maif
- Etpé ...
- Accessibilité ? prix rampe mobile nez de marche
- Rapport Prix Qualité Service eau et assainissement : prime de l'agence de l'eau

Séance levée à 21h00

Prochain conseil : 27 août à 18h

Cécile BRAIDA

Hélène LUCZYSZYN

Michel EYMARD

Christian STANZER

Michel FOURRIER

Patrick PILARSKI